

# PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

## Séance du 9 novembre 2020

L'an deux mille vingt et le 9 novembre, à 18 heures 30.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au foyer municipal de Maressargues, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

**Présents :** Membres titulaires : Stéphanie OGIER, Nicole RAYMOND, Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Jean Luc GIBERT, Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Caroline SAUMADE, Véronique POIGNET SENGHER, Pascal PETOUILLAT, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Jean Marc FLOUTIER, Marceau LACROIX, Karen JOUVE

Membres suppléants : Laura GRANIER (pour Clémence COSSART), Dominique DELAGNEAU (Joseph ARTAL), Carole MAILLET (pour Jean François DURAND COUTELLE), Sarah TOURNEMINE (pour Marie-Françoise MAQUART)

**Excusés (sans suppléant)** : Claude MAGNIN FEYSOT, Augustine GILLARD, Christine MONTEIL, Pierre LUCCHINI, Laurent MARIOGE, Bernard CHLUDA, Brigitte BONHOMME, Jacques DURAND

Soit 28 membres ayant pris part au vote.

*Les procès-verbaux du 27 et du 30 juillet 2020 sont approuvés à l'unanimité.  
Madame POIGNET SENGHER remercie la commune de Maressargues d'accueillir le Comité Syndical.*

### **Délibération n°1/10** **Bourses au permis**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rapporte qu'Isabelle PAYEN a pu rencontrer 17 jeunes candidats à la bourse au permis. Ces jeunes ont un projet professionnel et proposent une action au sein du territoire :

- Bénéficiaire de Saint Geniès : animation d'un atelier cuisine avec Temps Libre
- Bénéficiaire de Saint Bauzély : animation manga en bibliothèque
- Bénéficiaire de Fons : identification des espèces plantées sur la commune
- Bénéficiaire de Fons : aide au Relais Handicap 30
- Bénéficiaire de Saint Mamert : aide à l'association Animalgoirès (collecte, etc.)
- Bénéficiaire de Saint Geniès : Collecte pour la Banque Alimentaire

- Bénéficiaire de Saint Geniès : soutien au RAM et à l'ALSH
- Bénéficiaire de Saint Geniès : collecter et revendre au bénéfice du tennis Club des équipements de tennis inutilisés
- Bénéficiaire de Gajan : aide à la Banque Alimentaire
- Bénéficiaire de Saint Bauzély : lecture d'histoires à la bibliothèque
- Bénéficiaire de Saint Bauzély : fabrication d'une boîte à livres
- Bénéficiaire de Saint Bauzély : intervention au Centre de loisirs
- Bénéficiaire de Sauzet : création / animation d'un compte Instagram municipal
- Bénéficiaire de Montignargues : organisation d'une soirée jeux avec la ludothèque
- Bénéficiaire de Moulézan : aide à la Croix Rouge (distribution alimentaire)
- Bénéficiaire de Fons : préparation festival Terre de Convergence
- Bénéficiaire de St Geniès : aide au Centre de loisirs (repas, sorties, activités)

Madame POIGNET SENGGER propose d'attribuer aux candidats la bourse de 200 €uros précédemment votée lors du conseil syndical du 23 octobre 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver ces propositions, et d'accorder donc la bourse aux candidats.

*Madame BERGOGNE présente l'action qui s'est déroulée sur sa commune et s'en félicite.*

*Monsieur TIXADOR interroge sur les conditions d'attribution de la bourse : le jeune doit réaliser une action citoyenne ou humanitaire d'un équivalent de 35 heures, résider sur une commune du territoire du pôle de compétence, être inscrit dans une auto-école agréée à 1 euro par jour. Il n'y a pas de condition de ressources ni du jeune ni de ses parents.*

### **Délibération n°2/10** **Délégués au PETR**

Madame POIGNET SENGGER, Présidente, expose que le PETR Garrigues et Costières de Nîmes propose de maintenir des représentants du territoire Leins Gardonnenque au sein du collège des membres publics du Comité de Programmation LEADER.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant :

Après en avoir délibéré le Comité syndical décide à l'unanimité de désigner :

**Délégué Titulaire :**

- Daniel VOLEON – Adjoint au Maire de Saint Bauzély

**Délégué suppléant :**

- Véronique POIGNET SENGGER – Maire de Montignargues

*Madame BERGOGNE explique que ses missions professionnelles lui semblent peu compatibles avec la gestion des fonds européens LEADER sans « conflit d'intérêts », c'est pour cette raison qu'elle ne souhaite plus être suppléante de M. VOLEON.*

**Délibération n°3/10**  
**Délégués au CNAS**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que le Syndicat Mixte est adhérent au Comité National d'Action Sociale pour ses agents en activité. Le CNAS a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la Fonction Publique Territoriale et de leurs familles (aides, prêts, primes de rentrée, de Noël pour les enfants, tarifs réduits sur les vacances, les spectacles, chèques loisirs...). Un délégué élu et un délégué agent doivent être désignés.

Après en avoir délibéré le Comité syndical décide à l'unanimité de désigner :

**Délégué Agent :**

- Déborah PATRAC – *Secrétaire comptable*

**Délégué Elu :**

- Véronique POIGNET SENGHER – *Maire de Montignargues*

**Délibération n°4/10**  
**Création d'un poste d'adjoint technique**

*Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle qu'actuellement le ménage est réalisé par une entreprise (Bob Services) pour 500 euros TTC par mois. Après en avoir échangé, la commission Finances propose de recruter un Adjoint technique, afin d'améliorer la qualité du service rendu (vitres, grand nettoyage, application des process etc.) et d'en diminuer éventuellement le coût.*

*Madame POIGNET SENGHER propose donc de créer un poste d'Adjoint Technique, à raison de 4 heures par semaine pour un coût chargé d'environ 300 euros par mois.*

*Il s'agirait de compléter les heures d'un agent municipal à temps non complet (vu agent de Saint Bauzély disponible)*

*Madame POIGNET SENGHER rappelle la proposition de Monsieur TIXADOR faite lors du dernier Bureau, à savoir, pour éviter une titularisation, de conclure un « contrat de projet ». Après avoir pris l'attache de la plateforme des communes, il s'avère que ce type de contrat n'entre pas dans le cadre, car il ne s'agit pas d'un « projet », il ne s'agit pas d'une mission ponctuelle mais d'heures de ménage nécessaire à tout établissement.*

*Madame POIGNET SENGHER rappelle également les dernières mesures relatives aux contrats aidés. Mais Madame LEFEVRE confirme que les conditions de recrutement sont complexes.*

*Monsieur TIXADOR préfèrerait éviter un recrutement qu'il estime handicapant dans un avenir plus ou moins proche, et propose de chercher un nouveau prestataire. Il est rappelé que la société ASTIK a déjà été sollicitée mais était plus chère, et que la société BPCLEAN a souhaité interrompre son contrat après 7 mois, car délais de paiement étaient trop longs.*

*Le contrat de l'entreprise Bob Service est annuel et se termine au 31/12/2020. Il est donc possible de la résilier dans frais à cette date ou avant en respectant un mois de préavis.*

*Madame HURLIN s'interroge sur le passage qu'il y a dans les bureaux du Syndicat. Non seulement 3 agents et 3 animateurs y travaillent à plein temps, mais c'est également un point d'accueil service public (urbanisme, etc.) et France Service. Il y a un passage donc constant.*

*Madame TOURNEMINE propose de fonctionner de la même façon que le faisait la commune de Saint Geniès de Malgoirès avec le centre Médico-Social : c'était des agents municipaux qui, par convention, assuraient le nettoyage et la commune refacturait les heures au Centre Médico-Social. La commune de Saint Bauzély (puisque un agent y a été repéré) pourrait alors augmenter le nombre d'heures d'un agent et refacturer le Syndicat mixte, ce qui serait moins engageant pour le Syndicat qu'un recrutement.*

*Après avoir discuté longuement du besoin (1, 2 ou 4h de ménage), des raisons d'un changement (qualité et souplesse de la prestation, coût), et des modalités de contractualisation (entreprise, convention avec une commune...), Madame POIGNET SENGHER met au vote la proposition de créer un poste de titulaire à temps non complet (4h) à compter du 1/1/2021.*

*Cette proposition est rejetée à la majorité :*

- 3 Abstentions : Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Jean Luc GIBERT
- 14 votes CONTRE : Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Gilles TIXADOR, Gibert CASAS, Maryse GIANNACCINI, Carine PEYDRO, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Carole MAILLET, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE, Catherine BERGOGNE, Laura GRANIER, Jean Marc FLOUTIER
- 11 votes POUR

*Madame GIANNACCINI ajoute que cette décision n'a rien contre le Syndicat, mais qu'une embauche n'a rien d'anodin et qu'il est nécessaire de comparer les coûts réels, à l'année.*

**Délibération n°5/10**  
**Modification des délégués**

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, rappelle que

- par délibération en date du 24 septembre 2020, la Communauté de communes du Pays de Sommières a modifié la désignation de ses délégués au Comité syndical.
  - *Délégués titulaires : M. Bernard CHLUDA et Mme Brigitte BONHOMME (remplace M. Ivan COUDERC)*
  - *Délégués suppléants : M. François GRANIER et Mme Orlane GONDEAU JACQUELIN (remplace Mme Michèle BLANCHOT)*
  
- par délibération en date du 9 octobre 2020, la commune de Gajan a modifié la désignation de ses délégués à la commission Petite enfance, Enfance Jeunesse, Périscolaire.
  - *Délégué titulaire : Mme Fabienne ROCA (remplace Mme Marie-Laure PLANCHER)*
  - *Délégué suppléant : Mme Solenne LORE (sans changement)*

Après en avoir délibéré, le Comité syndical accepte à l'unanimité ces propositions,

**Délibération n°6/10**  
**Validation du Document Unique**

*Vu l'avis du CHSCT en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020,*

Madame POIGNET SENGER, Vice-Présidente, rappelle que depuis la sortie du décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001, qui a modifié le Code du Travail, les employeurs territoriaux ont obligation de réaliser et de mettre à jour annuellement le « Document Unique ». Ce document comporte le résultat de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs. La version 2 de ce document comprend l'évaluation des risques psycho-sociaux.

Après avoir examiné le document et en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver le Document Unique proposé.

**Délibération n°7/10**  
**Validation du Règlement intérieur**

*Madame POIGNET SENGER rappelle que le règlement intérieur a été proposé pour examen au Comité syndical du 18 décembre dernier, soumis à l'avis du CT/CHSCT dans sa séance du 14 avril 2020, et examiner par le Bureau en date du 20 octobre 2020.*

*Madame TOURNEMINE insiste sur des points du règlement qui lui semblent trop favorables aux agents, et notamment les autorisations d'absence (jours pour le mariage d'un agent, jours fériés et ponts). Ces propositions sont appuyées essentiellement sur des propositions du Centre de gestion du Gard, qui ne lui semblent pas pertinentes. Au contraire, elle pense que les agents sont lésés sur d'autres points (enfants malades par exemple). Il est rappelé que la majorité des communes appliquent ces propositions, en l'absence d'un document plus ou*

*moins favorable. Madame TOURNEMINE insiste sur le fait que ce n'est pas le cas de la commune de Saint Geniès qui n'a pas approuvé encore son règlement intérieur, mais qui n'appliquera pas les propositions faites par le CDG30 à l'ensemble des communes du Département.*

*Il est important de rappeler qu'il y a deux sortes d'autorisation d'absence : les autorisations d'absence de droit, qui s'imposent à l'administration et les autorisations spéciales d'absence laissées à l'appréciation de l'autorité territoriale. Il appartient à l'autorité territoriale de fixer par délibération et après avis du comité technique, le régime des autorisations d'absences à caractère facultatif uniquement.*

*Sur suggestion de Madame FLAMME de reporter le vote du Règlement Intérieur, Madame POIGNET SENGER propose à l'assemblée d'ajourner le vote, afin de permettre au Bureau de travailler sur la réécriture des autorisations d'absence.*

*L'ajournement est voté à la majorité :*

- 4 Abstentions : Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Jean Luc GIBERT
- 12 votes POUR l'ajournement : Marceau LACROIX, Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Gilles TIXADOR, Régine HURLIN, Blandine PANAFIEU, Karen JOUVE, Carole MAILLET, Sarah TOURNEMINE, Catherine BERGOGNE, Laura GRANIER, Jean Marc FLOUTIER
- 12 votes CONTRE l'ajournement

#### **Délibération n°8/10** **Hangar photovoltaïque**

*Madame POIGNET SENGER rappelle que par délibération en date du 2 juillet 2019, le Comité syndical votait à la majorité (moins 3 abstentions de la commune de Saint Mamert sortante) la réalisation d'un hangar photovoltaïque et d'ombrières dans un second temps, sur un terrain mis à disposition par la commune de Saint Geniès de Malgoirès.*

*Une demande de permis de construire a été déposée en ce sens (accordé le 13 mars 2020).*

*Madame POIGNET SENGER rapporte que les élus de la commune de Saint Geniès de Malgoirès ont souhaité le 29 septembre dernier reprendre le projet au nom de la commune (transfert de permis de construire) et accorder au Syndicat Mixte un droit d'usage sur une partie du bâtiment (selon les accords précédents, plans intérieurs déjà réalisés) à titre gracieux sur une longue durée, afin de sécuriser l'opération et le montage administratif.*

*Toutefois, à ce jour, la commune n'a pas été en mesure de proposer une convention de mise à disposition au Syndicat Mixte.*

*Madame JOUVE explique que la rédaction du document est en cours avec l'entreprise Réservoir Sun et Madame POIGNET SENGHER note donc qu'elle pourra être proposée au vote lors du prochain Comité Syndical (en janvier).*

*Madame POIGNET SENGHER ajourne donc le vote de ce jour faute d'éléments.*

**Délibération n°9/10**  
**Renouvellement d'une Ligne de Trésorerie**

Madame POIGNET SENGHER expose que le Syndicat mixte a souscrit une ligne de trésorerie en novembre 2019 pour une durée d'un an et d'un montant de 250 000 euros. Les décalages de versements des différents partenaires, parfois des communes (cotisations), et la non-valeur en attente de l'entreprise FANOUI (180 000 euros), créent des difficultés de trésorerie, afin d'assurer la continuité sereine des activités du Syndicat mixte Madame POIGNET SENGHER propose de renouveler une ligne de trésorerie pour une durée d'un an.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de contracter une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole du Languedoc, aux conditions suivantes :

Montant	200 000 €
Durée	12 mois date de la signature du contrat par le Conseil
Indice	E3M du mois précédent (dernier E3M connu - 0,48)
Marge fixe	1,50 %
Taux variable	indice + marge fixe, à ce jour : 1,002 %
Frais de dossier	500 €

- Prend l'engagement de rembourser à l'échéance le capital et d'inscrire en priorité à son budget, les ressources nécessaires au remboursement des intérêts.
- donne pouvoir à Madame la Présidente, pour signer le contrat à intervenir entre le Syndicat Mixte et la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Languedoc.

*Madame TOURNEMINE interroge sur la valeur de l'EURIBOR et sa prise en compte dans le calcul des échéances. L'offre du Crédit Agricole s'appuie sur la valeur réelle de l'EURIBOR qui peut donc être négative (elle n'est pas ramenée à 0).*

*Madame BERGOGNE insiste sur les difficultés de paiement des communes actuellement et qui sont à imaginer dans la durée. Elle rappelle les mots de la Directrice en réunion « le Syndicat est une coquille vide, c'est aux communes de choisir ce qu'elles y mettent dedans », elle souhaite donc que les communes définissent rapidement leurs priorités, et avoir une discussion de fond sur les actions à garder ou à supprimer. Elle souhaite que cette discussion ait lieu entre Maires.*

*Madame BERGOGNE rappelle que la commune de Saint Mamert est déjà sortie deux fois d'un pôle de compétence (pas d'adhésion, coûts...), et plutôt que ce soit une décision individuelle elle préférerait une démarche plus collective. Elle ajoute*

que cette démarche, les communes devront l'avoir avec tous les syndicats auxquels les communes adhèrent. Elle estime que ça ne peut pas être toujours la commune qui « serre la ceinture et réduise ses projets ».

Madame GIANNACCINI ajoute que ce syndicat est très important pour ce territoire, qu'elle s'est toujours battue pour qu'il existe et continuera de le faire, mais elle souhaite revoir pôle par pôle les besoins réels actuels qui ne correspondent peut-être plus au contenu. Elle souhaite en discuter entre Maires, la commission finances ne peut pas décider de ce contenu, elle traitera ensuite des écritures.

Monsieur FLOUTIER propose de faire attention à ce qui est attendu de la commission Finances, en termes de clé de répartition. Il y aura des gagnants et des perdants, les nouvelles répartitions ne pourront pas mettre tout le monde d'accord.

Madame POIGNET SENGHER choisit d'annuler la commission finances de jeudi 12 pour la remplacer par un Bureau. Lors de ce Bureau, les Maires pourront librement s'exprimer sur leurs attentes, les besoins et donc le contenu des pôles de compétences. Les clés de répartition pourront être examinées dans un second temps.

**Délibération n°10/10**  
**Délibération modificative**

Madame POIGNET SENGHER, Vice-Présidente, indique que les intérêts de la ligne de Trésorerie avaient été estimés à 1 500 euros sur l'année (calculés en fonction des tirages). Or à fin septembre les intérêts s'élèvent à 1 666.96 euros. Il reste à prévoir les intérêts des mois d'octobre à décembre,

Madame POIGNET SENGHER propose donc la délibération modificative suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<b>INVESTISSEMENT</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	66118 : + 2 000 €	773 : + 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical décide à l'unanimité d'approuver cette proposition,

*La séance est levée à 20h30*

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Gilbert CASAS</i>
<i>Bernard CHLUDA</i>	<i>Clémence COSSART</i>	<i>Ivan COUDERC</i>
<i>Patrick DEGONZAGA</i>	<i>Jacques DURAND</i>	<i>Jean F. DURAND COUTELLE</i>
<i>Agnès FLAMME</i>	<i>Jean Marc FLOUTIER</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>
<i>Jean Luc GIBERT</i>	<i>Augustine GILLARD</i>	<i>Régine HURLIN</i>
<i>Karen JOUVE</i>	<i>Marceau LACROIX</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>
<i>Pierre LUCCHINI</i>	<i>Claude MAGNIN FEYSOT</i>	<i>Marie Françoise MAQUART</i>
<i>Laurent MARIOGE</i>	<i>Daniel MARQUET</i>	<i>Christine MONTEIL</i>
<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Stéphanie OGIER</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>
<i>Pascal PETOUILLAT</i>	<i>Carine PEYDRO</i>	<i>Véronique POIGNET SENER</i>
<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>	<i>Nicole RAYMOND</i>	<i>Fabienne ROCA</i>
<i>Caroline SAUMADE</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Daniel VOLEON</i>